



Dossier de presse

Signature de la convention territoriale globale

entre

**la Caisse d'Allocations familiales
de la Charente-Maritime**

et

La Communauté de communes Aunis Sud

Le 16 janvier 2024

La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RODRIGUES et par sa directrice, Madame Gaëlle GAUTRONNEAU,

et

La Communauté de communes Aunis Sud, représentée par son Président, Monsieur Jean GORIOUX,

Signent une convention territoriale globale.

Pourquoi cette convention ?

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat proposée par la Caf de la Charente-Maritime. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et une commune ou une communauté de communes.

Démarche exigeante, la Convention Territoriale Globale a pour ambition de :

- ✓ **favoriser l'accès aux droits et aux services,**
- ✓ **encourager la participation des habitants et dynamiser la vie sociale des territoires,**
- ✓ **mieux coordonner et optimiser l'offre existante et la rendre lisible auprès des familles,**
- ✓ **construire les coopérations entre la diversité des partenaires institutionnels et locaux.**

La Convention Territoriale Globale vise à **coconstruire** et à mettre en œuvre, sur cette base, **un plan d'action pluriannuel et coordonné**.

Le partenariat qui s'est construit tout au long des dernières années entre la Caf de la Charente-Maritime et la Communauté de communes Aunis Sud, nous a amenés naturellement à identifier ce territoire comme un territoire pouvant s'engager dans cette démarche.

« La convention territoriale globale, que nous allons signer ensemble ce soir, repose sur cette réflexion et construction communes pour un territoire sensible aux besoins des populations, un territoire qui expérimente, qui évalue, qui crée des synergies entre des acteurs différents, qui se projette, qui développe une vision à court, moyen et long terme. Un territoire qui a de l'ambition pour lui-même et pour ceux qui y vivent et y travaillent. »

Caractéristiques territoriales de la Communauté de communes Aunis Sud

La Communauté de communes Aunis Sud se compose de 24 communes, soit 31 958 habitants avec une faible densité (69 habitants au km²) en comparaison la moyenne départementale est de 96 habitants au Km².

Elle est située au croisement de plusieurs pôles structurants comme ceux de La Rochelle, Rochefort et Niort.

Les éléments de données statistiques de la Caf de la Charente-Maritime mettent en évidence :

• Des structures familiales plutôt traditionnelles :

- Les couples avec enfants représentent 45,2% des allocataires et la part de familles monoparentales est de 15,6% en Aunis Sud (31,4% de couples avec enfants et 15,3% de familles monoparentales sur le département).
- 32,6% des allocataires perçoivent la prime pour l'activité ce qui signifie que 778 des allocataires ont un emploi qui leur apporte de petites ressources (temps partiel ou emploi précaire). La part des allocataires percevant le RSA reste stable entre 2018 et 2019. En revanche, la part des allocataires percevant la prime d'activité a augmenté de 7,7 points. Les familles monoparentales et les personnes isolées sans enfant représentent la majorité des foyers allocataires à bas revenus.
- Les logements sur la Communauté de communes Aunis Sud sont pour 87% d'entre eux des résidences principales. Près de la moitié ont 5 pièces ou plus (49,6%). Peu de logements sont proposés à la location, notamment des logements de Type 1 et 2. Sur Aunis Sud, 412 logements sociaux sont répertoriés en 2021 dont 309 sur Surgères (75%). Le parc social est considéré comme vieillissant (plus de 50 ans).

24 communes

31 958 habitants en 2021

5 755 allocataires

15 289 personnes couvertes - 48% de la population

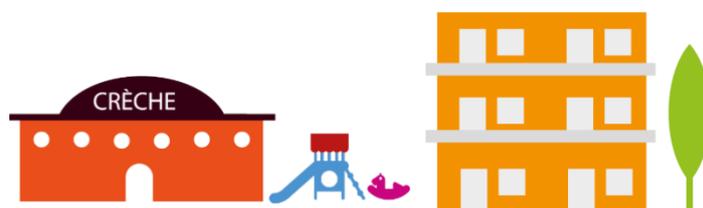
45% des allocataires sont des couples avec enfants

15,6% sont des familles monoparentales

28% des foyers allocataires sont des foyers à bas revenus

20% des allocataires sont dépendants à plus de 50% des prestations (hors étudiants et personnes de 65 ans ou plus)

65,5% sont des propriétaires occupants



Les équipements du territoire

Petite enfance :

- 3** multi accueils, dont 1 itinérant
- 2** micro-crèches,
- 3** relais assistantes maternelles



Enfance :

- 18** accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires



Animation vie sociale

- 1** associations labellisées centre social,
- 3** associations labellisées espace de vie sociale

Parentalité

- 2** lieux d'accueil enfants parents
- 1** REAAP
- 1** service de médiation
- 1** référent parentalité

Jeunesse

- 1** bureau d'information jeunesse
- 5** référents jeunesse
- 1** structure labellisée jeunesse
- 4** promeneurs du Net



L'objet de la convention

La présente convention définit le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un **diagnostic** tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire **et associant l'ensemble des acteurs concernés** (habitants, associations, collectivités territoriales, etc).

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Les champs d'intervention de la Caf

Acteur majeur de la politique familiale et sociale, les interventions de la Caf ont pour finalité :

- D'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- De soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- D'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- De créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Les champs d'intervention de la communauté de communes

La Communauté de communes Aunis Sud met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent notamment les champs de :

- L'urbanisme, de l'habitat, de l'énergie et de l'environnement ;
- L'économie et du tourisme ;
- L'action sociale, l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et du patrimoine



Les objectifs partagés au regard des besoins

Dans l'objectif d'améliorer les services à la population et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, la Caf et La Communauté de communes Aunis Sud ont défini ensemble les **3 objectifs de changement** :

En 2026, les familles auront accès plus facilement aux offres de service de proximité

- Les familles seront mieux informées des services existants et y auront davantage accès
- Les familles se déplaceront et trouveront une solution de logement plus facilement sur le territoire
- Les familles à besoins spécifiques (santé, handicap) seront mieux accompagnées

En 2026, tous les acteurs du territoire travaillent ensemble pour favoriser les parcours des familles et plus particulièrement des enfants de 0 à 25 ans

- Les structures du territoire favorisent l'engagement et la participation des familles et des habitants
- La dynamique du territoire favorise l'implication de tous dans un projet éducatif partagé
- Les acteurs du territoire se connaissent et se rencontrent dans le cadre de réseaux

En 2026, les structures auront des moyens adaptés pour répondre au mieux aux besoins des familles

- Les structures du territoire mutualisent les moyens humains et le matériel pour répondre au mieux au besoin des familles
- Les élus et les structures travaillent ensemble à la stabilisation financière des équipements associatifs et municipaux

Exemples d'actions à mener dans le cadre de la convention

- ✓ Partager et développer la connaissance des services du territoire
- ✓ Mutualiser les moyens (locaux, matériel...) et les ressources humaines
- ✓ Rallye mobilité « Aunis Express »
- ✓ Création d'une équipe référente handicap

Contacts presse

Partenaire

Guillaume Brivio
06 15 34 12 35
g.brivio@aunis-sud.fr

Caf de la Charente-Maritime

Delphine MASSOT
05 46 51 59 42
delphine.massot@caf.fr